

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-09-24-015

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI			Corinne DEBARREIX-PAGE		
Christian GUILLEMOT			François CREVOLA		
Virginie BECQUET			Maryse PACCARD		
Mustafa SARIKAYA			Carine MOUSTAUD		
Philippe BELAIR			Jean-Claude PERON		
Aurore SAMIER			Inès DUBOIS		
Gilbert BARRIQUAND			Pascal JUSSEAUME		
Laurence RAVEROT			Amara BOUDIB		
Irène TOST			Anne PIRAT		
Christian PRADIER			Nadine CHAMARD- COQUAZ		
Jean-Luc CHARVET			Eugène TURLET		
René BERTRAND			Catalina GARCIA		
Franck GENILLON			Anthony RAMBEAU		

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Claude PERON

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

Objet : FINANCES – Approbation du plan de financement SIEA et du dispositif intracting de la tranche 2 « hameaux et hors centre-ville » pour la modernisation de l'éclairage public

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième Adjointe

La dynamique de modernisation du parc d'éclairage public répond à la directive européenne 2011/65/UE RoHS, (Restriction of Hazardous Substances) limitant l'utilisation de dix matières dangereuses couramment utilisées dans les équipements électriques et électroniques, interdisant ainsi la commercialisation des lampes à décharge dès février 2027. Elle poursuit également l'objectif d'économie d'énergie de la commune.

Ainsi, la ville de Montluel a-t-elle mandaté le SIEA pour l'élaboration d'une étude d'avant-projet détaillé (APD) ayant mené au plan de financement à approuver comme suit, pour la tranche 2, couvrant le territoire des hameaux et hors du centre-ville de Montluel :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-2025-09-24-015-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Modernisation Eclairage Public - Solution luminaires et retrofit led - 2eme tranche

Etude : Avant Projet Définitif (APD)

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux: Modernisation Eclairage Public - Solution luminaires et retrofit led - 2eme tranche

Dossier n°: 2025-0185-EP

Nombre de points lumineux aériens renouvelés subventionnables : 281

Nombre de points lumineux aériens renouvelés non subventionnables : 221

Nombre de platines de commandes : 16

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T.C. ⁽¹⁾	339 800,00 €
Soit montant H.T.	283 166,67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SIEA	184 210,00 €
Participation du SIEA	22 653,33 €
Fonds de compensation de TVA	55 740,79 €
Dépense prévisionnelle nette restant à la charge de la commune	261 405,88 €
Dont montant finançable dans le cadre du dossier INTRACTING	110 440,00 €
Soit un remboursement sur 11 ans selon le tableau d'amortissement joint.	
Dont montant restant à financer par la commune	150 965,88 €
(à inscrire en section d'investissement)	
Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	128 321,00 €

⁽¹⁾ = Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits, les honoraires de la Maîtrise d'Oeuvre et une marge pour imprévus.

Le plan de financement comporte la dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune d'un montant total de 261 405.88 € et inclut le dispositif d'avance remboursable dite « intracting » pour un montant de 110 440 €.

L'intracting est un dispositif soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), visant à financer des actions de performance énergétique portant sur des équipements et des systèmes publics qui engendrent des économies d'énergie.

En l'occurrence, le SIEA a contractualisé avec la CDC. La ville remboursera l'intracting auprès du SIEA selon le tableau d'amortissement ci-joint :

MAIRIE DE MONTLUEL

Modernisation Eclairage Public - Solution luminaires et retrofit led - 2eme tranche

Tableau d'amortissement

Tableau d'amortissement					
échéances constantes		13 689,86 €	110 440,00 €	124 129,86 €	
Année	Taux fixe périodique	Intérêts fixes à inscrire en section de fonctionnement	Montant amortissement à inscrire en section d'investissement	Montant échéance	Capital restant dû
août-25					110 440,00 €
juin-27	2%	2 208,80 €	9 075,73 €	11 284,53 €	101 364,27 €
juin-28	2%	2 027,29 €	9 257,24 €	11 284,53 €	92 107,03 €
juin-29	2%	1 842,14 €	9 442,39 €	11 284,53 €	82 664,64 €
juin-30	2%	1 653,29 €	9 631,24 €	11 284,53 €	73 033,40 €
juin-31	2%	1 460,67 €	9 823,86 €	11 284,53 €	63 209,54 €
juin-32	2%	1 264,19 €	10 020,34 €	11 284,53 €	53 189,20 €
juin-33	2%	1 063,78 €	10 220,75 €	11 284,53 €	42 968,45 €
juin-34	2%	859,37 €	10 425,16 €	11 284,53 €	32 543,29 €
juin-35	2%	650,87 €	10 633,66 €	11 284,53 €	21 909,63 €
juin-36	2%	438,19 €	10 846,34 €	11 284,53 €	11 063,29 €
juin-37	2%	221,27 €	11 063,29 €	11 284,56 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-2025-09-24-015-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025

La vue d'ensemble du plan de financement global est la suivante :

DEPENSE PREVISIONNELLE GLOBALE NETTE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE	261 405,88 €
<i>Dont montant finançable dans le cadre du dossier INTRACTING et remboursable au SIEA sur 11 ans</i>	<i>110 440,00 €</i>
<i>Dont montant restant à financer (dont appel de fonds 85% à payer à l'envoi de l'OS à l'entreprise, soit BP 2027)</i>	<i>150 965,88 €</i>

PLAN DE FINANCEMENT DETAILLE 2025-2037		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT (intérêts)
Exercice 2027	appel de fonds 85 %	128 321,00 €	0,00 €
	appel de fonds 15 % - solde travaux	22 644,88 €	0,00 €
	intracting 1/11	9 075,73 €	2 208,80 €
Exercice 2028	intracting 2/11	9 257,24 €	2 027,29 €
Exercice 2029	intracting 3/11	9 442,39 €	1 842,14 €
Exercice 2030	intracting 4/11	9 631,24 €	1 653,29 €
Exercice 2031	intracting 5/11	9 823,86 €	1 460,67 €
Exercice 2032	intracting 6/11	10 020,34 €	1 264,19 €
Exercice 2033	intracting 7/11	10 220,75 €	1 063,78 €
Exercice 2034	intracting 8/11	10 425,16 €	859,37 €
Exercice 2035	intracting 9/11	10 633,66 €	650,87 €
Exercice 2036	intracting 10/11	10 846,34 €	438,19 €
Exercice 2037	intracting 11/11	11 063,29 €	221,27 €
total		261 405,88 €	13 689,86 €

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA),

Vu la délibération de la ville de Montluel n° 2025-06-25-009 en date de 25 juin 2025, portant approbation du recours au mécanisme du fond de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

Considérant la nécessité de procéder à la modernisation de l'éclairage public,

Considérant le plan de financement de la tranche 2 couvrant le territoire des hameaux et hors centre-ville de Montluel,

Considérant le tableau d'amortissement de l'intracting de la tranche 2

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté,**

- **D'APPROUVER le dispositif intracting et son tableau d'amortissement**

- **D'HABILITER la Maire à signer ces documents,**

- **D'INDIQUER que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2027 aux chapitres 204 et 65, sur le fondement du plan de financement fourni par le SIEA**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Transmise en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme

Reçue en Préfecture le :

Je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

Affichée le :

les règlements en vigueur

La Maire

Le secrétaire de séance

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20250924-2025-09-24-015-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2025